

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 13 mai, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 7 mai 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,  
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI,  
Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Augustin KUNGA,  
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.  
Mme Marilyne LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2024DELIB0059 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DE CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION RELATIVES AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE LOCAUX EN SALLES D'ENSEIGNEMENT ET OU ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À L'ÉCOLE PAUL BARILLIET POUR LES LOTS N° 2, 3 ET 4 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,  
 Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1, R.2194-8 et R.2194-9,  
 Vu la délibération n°2023DELIB0090 du 25 septembre 2023 relative à la passation du marché de travaux pour la transformation de locaux en salles d'enseignement/ et ou activités périscolaires au groupe scolaire Paul Barilliet,  
 Vu les marchés de travaux pour la transformation de locaux en salles d'enseignement/ et ou activités périscolaires au groupe scolaire Paul Barilliet,  
 Vu l'exposé ci-dessus,  
 Vu les projets de modifications aux contrats en cours d'exécution,  
 Vu l'avis de la Commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement et Bâtiments Communaux » du 23 avril 2024,

Considérant que, par délibération du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux pour la transformation de locaux en salles d'enseignement/ et ou activités périscolaires au groupe scolaire Paul Barilliet décomposé en 4 lots,

Considérant la nécessité d'introduire les modifications techniques suivantes :

- pour le lot 2 : modification du bardage,
- pour le lot 3 : modification des canalisations et retouches habillage après intervention
- pour le lot 4 : installation d'un PPMS dans les nouveaux locaux en liaison avec l'école.

Considérant que ces modifications ne bouleversent pas l'économie générale des marchés, ni n'en changent l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 3 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Robin ONGHENA).

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : APPROUVE les avenants tels que joints en annexe au marché de travaux relatif à la transformation de locaux en salles d'enseignement/et ou activités périscolaires au groupe scolaire Paul Barilliet :

- Avenant n°1 pour le lot n°2 BARDAGE – ETANCHEITE EN TOITURE TERRASSE conclu avec l'entreprise SOREHCO pour un montant de 16 421,86 € HT dont le siège est situé au 16 rue Albert Einstein – 77420 CHAMPS SUR MARNE, portant ainsi le montant du marché à 149 099,59 € HT soit une augmentation de 12,37 %.
- Avenant n°1 pour le lot n° 3 PLOMBERIE – CHAUFFGE - VENTILATION conclu avec l'entreprise SOREHCO pour un montant de 2 998,01 € HT dont le siège est situé au 16 rue Albert Einstein – 77420 CHAMPS SUR MARNE, portant ainsi le montant du marché à 38 162,29 € HT soit une augmentation de 8,52 %.
- Avenant n°1 pour le lot n° 4 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES conclu avec l'entreprise MAINTENANCE SYSTEMES pour un montant de 3 406,73 € HT dont son siège est situé au 15 rue Langlier Renaud – 93210 LA PLAINE SAINT DENIS, portant ainsi le montant du marché à 51 514,33 € HT soit une augmentation de 7,08 %

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les sociétés SOREHCO pour les lots 2 et 3 et MAINTENANCE SYSTEMES pour le lot 4 dès que la présente délibération sera exécutoire.

**ARTICLE 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024 aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16/05/2024

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

